



Assemblée générale

Distr. générale
18 mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 143 et 158 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2009/10	53 527 600 dollars
Dépenses de 2009/10	51 936 200 dollars
Solde inutilisé de 2009/10	1 591 400 dollars
Crédit ouvert pour 2010/11	57 130 500 dollars
Dépenses prévues pour 2010/11 ^a	57 129 600 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2010/11	900 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2011/12	61 429 700 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2011/12	61 429 700 dollars

^a Prévisions au 31 janvier 2011 (voir l'annexe I).



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) que le Secrétaire général propose pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. On trouvera formulées ci-dessous ses observations.

2. Dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/65/743), le Comité consultatif expose ses vues et recommandations sur certaines questions transversales. Le présent rapport ne traite que des ressources de la MINURSO et d'autres questions y relatives.

3. Lors de son examen du projet de budget de la MINURSO que le Secrétaire général propose pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/720), le Comité consultatif a pris en compte les recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la Mission (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II). Les observations du Comité consultatif relatives au rapport des commissaires sur les opérations de maintien de la paix sont publiées sous la côte A/65/782. **Le Comité consultatif souligne de nouveau la nécessité de donner suite sans tarder aux recommandations pertinentes des commissaires.**

4. On trouvera à la fin du présent rapport la liste des documents que le Comité consultatif a examinés ou consultés lors de son examen du financement de la MINURSO.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

5. Dans sa résolution 63/300, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, un crédit d'un montant brut de 53 527 600 dollars (montant net : 51 338 900 dollars), compte non tenu des contributions volontaires en nature (budgétisées) s'élevant à 3 048 900 dollars. Le montant intégral de ce crédit a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses relatives à l'exercice considéré se sont établies en montant brut à 51 936 200 dollars (montant net : 49 608 600 dollars). Il en résulte un solde inutilisé d'un montant brut de 1 591 400 dollars (montant net : 1 730 300 dollars), soit, en chiffres bruts, 3 % de la totalité du crédit ouvert.

6. La sous-utilisation des crédits ouverts concerne notamment les postes budgétaires suivants :

a) Installations et infrastructures (494 200 dollars, soit 10,8 %), imputable principalement à l'installation de caméras reliées à un réseau informatique en lieu et place de caméras de télévision en circuit fermé, ce qui a permis de réduire les dépenses afférentes au matériel de sécurité, ainsi qu'à la sous-utilisation des crédits prévus pour les travaux d'aménagement et de rénovation, due à des difficultés ou retards dans la passation des marchés avec les entreprises;

b) Transports terrestres (410 900 dollars, soit 7,8 %), imputable principalement au fait que les dépenses de fret liées à l'achat de véhicules ont été inférieures au montant inscrit au budget;

c) Transports aériens (1 597 400 dollars, soit 11,7 %), en raison principalement de l'immobilisation d'un des trois hélicoptères et de l'impossibilité d'utiliser la piste d'une base d'opérations, dont il est résulté que le nombre d'heures de vol a été inférieur aux prévisions;

d) Transmissions (160 000 dollars, soit 10,2 %), s'expliquant principalement par des frais de location de transpondeurs pour les télécommunications satellitaires inférieurs aux prévisions.

7. Les dépassements de crédit concernent notamment les postes budgétaires suivants :

a) Observateurs militaires (238 700 dollars, soit 4,4 %), tenant principalement au fait que le taux effectif de vacance de postes a été inférieur aux prévisions (1,1 % au lieu de 7 %);

b) Personnel recruté sur le plan international (314 400 dollars, soit 2,2 %), dû principalement aux dépenses supplémentaires entraînées par l'application des dispositions relatives aux arrangements contractuels de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale;

c) Personnel recruté sur le plan national (462 200 dollars, soit 14,3 %) dû principalement aux dépenses supplémentaires entraînées par l'application des dispositions relatives aux arrangements contractuels de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale;

d) Fournitures, services et matériel divers (143 100 dollars, soit 8,8 %), imputable essentiellement à la sous-budgétisation des frais d'entreposage des rations et du coût de l'eau en bouteille, ainsi qu'à des pertes de change.

8. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (voir A/65/665, par. 27), des fonds ont dû être réaffectés pendant l'exercice entre divers postes budgétaires – des dépenses opérationnelles aux dépenses de personnel relatives aux militaires, aux civils et aux membres de la police – pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant, pour les observateurs militaires, d'un taux effectif de vacance de postes inférieur aux prévisions, et, pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international et sur le plan national, de l'augmentation des traitements et des dépenses connexes (voir les alinéas b) et c) du paragraphe 7 ci-dessus).

9. Les observations du Comité consultatif sur les renseignements relatifs à certains objets de dépenses communiqués dans le rapport sur l'exécution du budget figurent ci-dessous dans la partie consacrée à l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 23 février 2011, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINURSO depuis sa création s'établissait à 840 902 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date

s'élevaient à 790 979 000 dollars, le montant en souffrance s'établissant donc à 49 923 000 dollars. Les liquidités s'élevaient à 4 800 000 dollars. Compte tenu d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 14 152 000 dollars et d'un emprunt en cours de 4 millions de dollars auprès du Compte spécial de la Force de protection des Nations Unies, le déficit de trésorerie de la Mission se chiffrait à la même date à 9 352 000 dollars. **Le Comité se déclare de nouveau préoccupé par la précarité chronique de la situation financière de la Mission, du fait notamment qu'elle pourrait avoir un impact sur la ponctualité du remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents (voir A/64/660/Add.2), et il rappelle à cet égard que l'Assemblée a toujours insisté sur le fait que tous les États Membres devaient s'acquitter de leurs obligations, intégralement et sans condition, comme le prévoit la Charte des Nations Unies (voir aussi A/65/775, par. 9).**

11. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 31 décembre 2010, 52 950 dollars étaient dus au titre des contingents et 438 000 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 28 février 2011, deux demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 80 000 dollars; il n'y avait aucune demande en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 20 000 dollars.

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2011, les chiffres de l'exercice 2010/11 concernant l'occupation des postes de la MINURSO s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes autorisés^a</i>	<i>Nombre de postes prévus</i>	<i>Taux de vacance de postes (en pourcentage)</i>
Observateurs militaires	203	200	1,0
Contingents	27	27	–
Police des Nations Unies	6	2	67
Personnel fourni par les gouvernements	10	4	60
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	108	100	7,0
Personnel recruté sur le plan national	164	162	1,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan national	2	2	–
Volontaires des Nations Unies	20	19	5,0

^a Effectif autorisé le plus élevé pour l'exercice.

13. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (voir l'annexe I). Au 31 janvier 2011, les dépenses s'élevaient à 34 980 100 dollars, alors que les crédits ouverts se chiffraient à 57 130 500 dollars (en chiffres bruts). Les dépenses devraient atteindre au total, pour l'ensemble de l'exercice, 57 129 600 dollars, d'où un solde inutilisé de 900 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

A. Mandat et résultats prévus

14. Le mandat de la MINURSO a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation en date en a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1920 (2010), pour une période allant jusqu'au 30 avril 2011.

15. Au cours de l'exercice considéré, la Mission, comme auparavant, s'emploiera à trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Dans ce cadre, elle envisage de poursuivre ses activités d'observation et de surveillance afin de s'assurer que les parties respectent l'accord de cessez-le-feu; elle continuera aussi de prêter en permanence un appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental dans l'exercice de ses fonctions, de faciliter la tâche du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue d'améliorer les relations entre les communautés sahraouies divisées, de prêter son concours aux représentants de l'Union africaine à Laayoune, d'effectuer des levés dans les zones dangereuses où se trouvent des mines et des restes explosifs de la guerre, en coopération avec l'Armée royale marocaine à l'ouest du mur de sable, et avec l'organisation non gouvernementale Landmine Action à l'est de ce mur, et de mettre à profit les progrès accomplis dans le domaine de la gestion de l'information avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

16. Le Comité consultatif note qu'il ressort du rapport sur l'exécution du budget que, dans le cadre de la réalisation escomptée 1.2 (voir A/65/665, par. 24), un soutien logistique a été prêté pour la poursuite des mesures de confiance entre les parties et que, notamment, six membres de la Police des Nations Unies ont servi d'escorte lors de 38 visites familiales effectuées par des réfugiés. Le Secrétaire général indique que, lors de l'exercice considéré, le nombre de visites a été inférieur aux prévisions du fait de la suspension du programme relatif aux mesures de confiance à partir du 26 mars 2010, imputable à un désaccord entre les parties au sujet de la procédure de sélection des bénéficiaires suivie par le HCR. Lors des échanges qu'il a eus avec le Secrétariat, le Comité a été informé que les parties s'étaient rencontrées à Genève pour tenter de régler ce problème et qu'elles étaient convenues d'étoffer le programme, et, si possible, d'établir une liaison par voie terrestre afin que les familles aient plus facilement l'occasion de rencontrer ceux de leurs proches qui vivent au-delà du mur de sable. **Le Comité consultatif compte que la Mission continuera d'observer la situation en vue de soutenir au maximum les mesures de confiance.**

B. Ressources nécessaires

17. Les prévisions de dépenses de la MINURSO pour l'exercice 2011/12 (A/65/720) s'élèvent à 61 429 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 299 200 dollars, soit 7,5 % (en chiffres bruts), par rapport au crédit se montant au total à 57 130 500 dollars ouvert pour l'exercice précédent. Les ressources demandées couvrent le déploiement de 203 observateurs militaires, 27 membres des

contingents, 6 membres de la Police des Nations Unies, 102 fonctionnaires internationaux, 172 agents recrutés sur le plan national, dont 2 agents des services généraux dont le poste sera financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), 20 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements. L'analyse des variations par rapport à l'exercice précédent figure à l'annexe III du projet de budget.

18. Le Comité consultatif note que des contributions volontaires en nature se montant au total à 1 769 901 dollars sont attendues, pour l'exercice 2011/12, des Gouvernements marocain (1 459 878 dollars) et algérien (284 825 dollars), ainsi que du Front Polisario (25 198 dollars) (voir A/65/720, sect. II.A). Des contributions non budgétisées sont également attendues des Gouvernements marocain (1 394 000 dollars) et algérien (82 000 dollars) au titre de l'hébergement (ibid., sect. II.B). **Le Comité se félicite de la constance de ces contributions.**

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12^a</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	203	203	–
Contingents	27	27	–
Police des Nations Unies	6	6	–

^a Effectif autorisé le plus élevé pour l'exercice.

19. Les prévisions de dépenses au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2011/12 s'élèvent à 6 647 400 dollars, ce qui représente une diminution de 169 300 dollars, soit 2,5 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11 (6 816 700 dollars). La diminution des montants demandés au titre des observateurs militaires s'explique principalement par la baisse des frais de voyage et par la réduction du nombre d'entre eux qui reçoivent des rations; elle est en partie contrebalancée par une augmentation du prix des rations. La diminution des montants demandés au titre des contingents s'explique essentiellement par le fait que le contingent bangladais n'est relevé qu'une fois par an, contre deux pour celui de la Malaisie, ainsi que par la diminution du nombre de membres des contingents recevant des rations sur les bases d'opérations (de 10 à 6).

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12^a</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	108	102	(6)
Personnel recruté sur le plan national ^b	164	170	6
Volontaires des Nations Unies	20	20	–
Emplois de temporaires ^c	2	2	–

^a Effectif autorisé le plus élevé pour l'exercice.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

20. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour l'exercice 2011/12 s'élèvent à 22 559 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 630 000 dollars, soit 13,2 %, par rapport au crédit ouvert pour 2010/11 (19 929 000 dollars). On a appliqué un taux de vacance de postes de 3 % au personnel recruté sur le plan international, de 5 % aux agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 5 % aux Volontaires des Nations Unies.

21. Le montant supplémentaire de 2 000 200 dollars (soit une augmentation de 12,8 %) prévu au titre du personnel recruté sur le plan international est en grande partie imputable à l'augmentation des dépenses communes de personnel, conformément à la résolution 63/248 de l'Assemblée générale, ainsi qu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau barème des traitements le 1^{er} janvier 2011. Le montant supplémentaire de 557 700 dollars (soit une augmentation de 16 %) prévu au titre du personnel recruté sur le plan national s'explique par l'augmentation de ces effectifs, qui passent de 164 agents pour l'exercice 2010/11 à 170 pour l'exercice 2011/12, par la réduction du taux de vacance de postes qui leur est appliqué (de 7 % pour l'exercice 2010/11 à 5 %), et par le calcul des traitements du personnel sur la base de l'échelon 1 de la classe 4 du barème applicable à Laayoune (contre l'échelon 5 de la classe 3, au cours de l'exercice précédent). Le montant supplémentaire de 69 600 dollars (soit une augmentation de 9,4 %) s'explique principalement par la prise en charge des frais de voyage associés aux congés de détente, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale. **Les vues et observations du Comité consultatif sur l'application de cette résolution figureront dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

Recommandations concernant les postes

22. Le Secrétaire général propose de transformer six postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de reclasser quatre postes. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif détaillé des modifications du tableau d'effectifs envisagées.

Transformation de postes

23. Le Secrétaire général propose de transformer cinq postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national afin de compenser les dépenses supplémentaires au titre des traitements et indemnités résultant de l'harmonisation des conditions de services en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale. Il propose aussi de transformer un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de le reclasser en poste d'administrateur recruté sur le plan national afin de renforcer les capacités nationales ainsi que les effectifs de la Section des achats. Les transformations de postes proposées s'établissent comme suit :

- Bureau de liaison de Tindouf : 1 poste d'assistant (gestion des installations) de la catégorie du Service mobile en poste d'assistant administratif de la catégorie des services généraux recruté sur le plan national (voir A/65/720, par. 16);
- Bureau du Chef de l'appui à la Mission : 1 poste d'assistant administratif de la catégorie du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (ibid., par. 20);

- Section de la gestion du matériel : 1 poste d'assistant chargé du matériel et de la gestion des stocks de la catégorie du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (ibid., par. 26);
- Section des achats : 1 poste de fonctionnaire chargé des achats de la catégorie du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (ibid., par. 23);
- Centre des opérations logistiques conjointes : 1 poste d'assistant à la gestion des carburants de la catégorie du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (ibid., par. 25);
- Section des transports : 1 poste de chauffeur de la catégorie du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (ibid. par. 24).

Le Comité consultatif ne voit aucune objection à la transformation de 6 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Reclassement de postes

24. Le Secrétaire général propose de reclasser un poste d'assistant du protocole (agent des services généraux recruté sur le plan national) en poste de fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Chef de l'appui à la Mission. Justifiant cette proposition, il indique que les fonctions liées à ce poste ont évolué et que le titulaire traite avec les représentants du gouvernement du pays d'accueil de questions sensibles qui exigent une aptitude à régler des problèmes ainsi que la connaissance des lois locales (voir A/65/720, par. 21).

25. Le Secrétaire général propose de reclasser 1 poste de fonctionnaire chargé des achats de la classe P-2 à la classe P-3 afin que la Section puisse examiner et approuver des achats majeurs, du fait de la transformation proposée du poste d'agent du Service mobile de la classe F-6 en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national comme indiqué au paragraphe 23 ci-dessus. Justifiant cette proposition, il indique que le titulaire du poste reclassé à P-3 assurera l'intérim lorsque le Chef de la Section des achats sera en congé ou en mission, et qu'il pourra approuver des marchés à hauteur de 50 000 dollars alors qu'à la classe P-2 le titulaire du poste est seulement autorisé à approuver des bons de commande pour un montant inférieur à 25 000 dollars (voir A/65/720, par. 22). Répondant à une question du Comité consultatif, le Secrétariat a indiqué qu'environ 23 % des 374 commandes approuvées en 2009/10 dépassent 25 000 dollars.

26. Le Secrétaire général propose de reclasser en poste d'administrateur recruté sur le plan national le poste qu'il propose de transformer en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des achats (voir par. 23 ci-dessus). L'administrateur recruté sur le plan national exécutera les tâches d'un fonctionnaire chargé des achats; il rédigera des exposés à l'intention du comité local des marchés et il sera membre du comité local d'examen des fournisseurs (A/65/720, par. 23).

27. Le Secrétaire général propose de reclasser le poste de chef de la Section des communications et de l'informatique (P-4) en poste d'agent du Service mobile de la classe FS-7 afin d'offrir des perspectives de carrière à l'ensemble du personnel

informatique, qu'il appartienne à la catégorie des administrateurs ou à celle du Service mobile. Justifiant cette proposition, il indique que ce reclassement permettrait d'avoir un plus grand choix de candidatures qualifiées et donnerait davantage de mobilité au personnel de rang élevé du Service mobile (A/65/720, par. 27).

28. Le Comité consultatif ne voit aucune objection aux quatre reclassements proposés par le Secrétaire général.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant réparti pour 2010/11	Montant prévu pour 2011/12	Variation
30 384 800	32 223 300	1 838 500

Installations et infrastructures

29. Les prévisions de dépenses relatives aux installations et infrastructures se montent à 4 467 800 dollars, en hausse de 549 200 dollars, soit 14 %, par rapport à l'exercice précédent; cette progression est le résultat net de l'augmentation des dépenses liées aux services collectifs, aux fournitures de bureau et au matériel de l'atelier mécanique, en partie compensée par la diminution des montants demandés au titre de l'acquisition de bâtiments préfabriqués et de groupes électrogènes alimentés par carburant.

30. Dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 (A/65/665), le Secrétaire général indique que d'importants travaux de modernisation des installations et infrastructures ont été réalisés sur les bases d'opérations de la MINURSO : remplacement des tentes par des locaux d'hébergement en dur dans les bases d'opérations d'Awsard, Oum Dreyga, Mahbas et Bir Lahlou, installation de stations d'épuration de l'eau à Laayoune et dans deux bases d'opérations, poursuite de la remise en état des pistes d'atterrissage des bases d'opérations situées dans le désert à l'ouest du mur de sable, avec le concours de l'Armée royale marocaine, et achèvement de la reconstruction de certaines pistes d'atterrissage. Ces travaux ont permis de raccourcir la durée du trajet entre Laayoune et Oum Dreyga, d'intensifier l'approvisionnement par voie terrestre et de réduire les approvisionnements en eau en bouteille grâce à la mise en service des stations d'épuration (voir A/65/665, par. 18). Le Comité consultatif note que des ressources sont aussi demandées au titre de travaux similaires (constructions de barrières et de stations d'épuration de l'eau, ou encore installation de systèmes d'éclairage) dans le projet de budget de l'exercice 2011/12 (A/65/720). **Le Comité consultatif s'inquiète du faible taux d'exécution des travaux relatifs aux barrières de sécurité autour du périmètre, aux réservoirs de carburants, aux installations d'ablution, ainsi qu'aux pistes et aux aires d'atterrissage d'hélicoptères, et il invite le Secrétaire général à prendre les mesures voulues pour accélérer l'achèvement des travaux en cours.**

Fournitures, services et matériel divers

31. Les prévisions de dépenses relatives aux fournitures, services et matériel divers se montent à 3 624 900 dollars, en hausse de 942 000 dollars, soit 35,1 %, par rapport à l'exercice précédent; cette progression est essentiellement due à

l'augmentation des ressources nécessaires au déminage – dans la mesure où l'on passe de la phase de désamorçage des bombes à sous-munitions sur les champs de bataille au déminage de la couche intermédiaire – ainsi qu'au marché conclu pour sensibiliser la population au danger des mines.

32. Le Comité consultatif prend note des efforts entrepris par le Centre de coordination de la lutte antimines de la Mission pour éliminer le danger que posent les mines et les débris de guerre explosifs, ainsi que de l'augmentation en conséquence des ressources demandées. De l'avis du Secrétaire général, la base de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines permet une meilleure concertation entre la Mission et ses partenaires pour ce qui est de la collecte, de la gestion et de l'exploitation des données de déminage. Comme indiqué au paragraphe 31 ci-dessus, la phase de désamorçage des bombes à sous-munitions et engins non explosés sur les champs de bataille fera place à celle du levé, du déminage et de la destruction des champs de mines, qui est plus onéreuse. De plus, le projet de budget prévoit des ressources au titre de la diffusion auprès de la population d'informations pertinentes, à hauteur de 189 000 dollars; il s'agit là d'une activité dont le Comité consultatif avait souligné l'importance dans son précédent rapport (A/64/660/Add.2). À la demande du Comité, le Secrétariat lui a communiqué des renseignements complémentaires sur les opérations de déminage (voir l'annexe III).

Projets à effet rapide

33. Dans le projet de budget qu'il a présenté pour l'exercice 2011/12, le Secrétaire général demande des ressources d'un montant de 50 000 dollars afin de financer deux projets à effet rapide de forage de puits à l'est du mur de sable et d'approvisionner ainsi en eau les bases d'opérations et la population locale (A/65/720, sect. II.A). Le forage de ces deux puits redorera le blason de la MINURSO auprès de la population locale et étendra sa présence dans la zone. **Le Comité consultatif note que c'est la première fois que la Mission demande des ressources au titre de projets à effet rapide; il se félicite de cette initiative qui contribuera à consolider les relations entre la population et la Mission. Il engage la Mission à exécuter rapidement ces deux projets.**

V. Conclusion

34. On trouvera indiquées au paragraphe 43 du rapport sur l'exécution du budget (A/65/665) les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, d'un montant de 1 591 400 dollars, ainsi que les recettes diverses et ajustements, d'un montant de 795 300 dollars soient portés au crédit des États Membres.**

35. On trouvera indiquées au paragraphe 55 du projet de budget (A/65/720) les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. **Le Comité recommande que, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 avril 2011, l'Assemblée ouvre un crédit de 61 429 700 dollars pour financer les activités de la Mission au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/665)
- Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/720)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 30 juin 2009 (A/64/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2010/175)
- Résolution 65/112 de l'Assemblée générale sur la question du Sahara occidental
- Résolution 1920 (2010) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} juillet 2010-31 janvier 2011</i>			<i>1^{er} février-30 juin 2011 : prévisions</i>				<i>Explication des variations</i>
	<i>Montant réparti</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives, dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>	
					<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	5 855,5	3 429,2	2 426,3	2 375,0	5 804,2	51,3	0,9	Le solde inutilisé s'explique par un taux moyen de vacance de postes projeté supérieur à celui retenu pour l'établissement du budget (3 % au lieu de 2 %).
Contingents	796,6	752,9	43,7	199,1	952,0	-155,4	-19,5	Les dépenses supplémentaires s'expliquent par l'expédition non prévue au budget du matériel de l'unité médicale malaisienne; cette unité a été rapatriée et remplacée par une unité bangladaise au cours de l'exercice considéré.
Police des Nations Unies	164,6	74,1	90,5	53,0	127,1	37,5	22,8	Le solde inutilisé s'explique essentiellement par le taux moyen de vacance de postes projeté (49 %), alors qu'on avait retenu un taux nul pour l'établissement du budget. Ceci est en partie compensé par les dépenses liées au rapatriement, non prévu au budget, de 4 membres de la police à l'issue des activités relatives aux mesures de confiance.

	<i>1^{er} juillet 2010-31 janvier 2011</i>			<i>1^{er} février-30 juin 2011 : prévisions</i>				<i>Explication des variations</i>
	<i>Montant réparti</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives, dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>	
					<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)÷(1)</i>	
<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)÷(1)</i>		
Unités de police constituées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total partiel	6 816,7	4 256,2	2 560,5	2 627,1	6 883,3	-66,6	-1,0	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	15 649,4	9 314,7	6 334,7	6 436,5	15 751,2	-101,8	-0,7	Les dépenses supplémentaires tiennent essentiellement au fait que le taux moyen de vacance de postes projeté (7 %) est inférieur à celui retenu aux fins de l'établissement du budget (10 %).
Personnel recruté sur le plan national	3 495,2	2 229,2	1 266,0	1 443,3	3 672,5	-177,3	-5,1	Les dépenses supplémentaires tiennent essentiellement au fait que le taux moyen de vacance de postes projeté (2 %) est inférieur à celui retenu aux fins de l'établissement du budget (7 %).
Volontaires des Nations Unies	739,9	487,9	252,0	270,0	757,9	-18,0	-2,4	Les dépenses supplémentaires tiennent au fait que le taux de vacance de postes projeté (2,5 %) est inférieur à celui retenu aux fins de l'établissement du budget (5 %).
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	44,5	23,4	21,1	12,5	35,9	8,6	19,3	La variation s'explique par le fait que le taux de vacance de postes projeté est supérieur à celui retenu aux fins de l'établissement du budget et que le taux d'occupation des postes projeté pour le reste de l'exercice se situe à 50 %. L'un des deux postes inscrits

	<i>1^{er} juillet 2010-31 janvier 2011</i>			<i>1^{er} février-30 juin 2011 : prévisions</i>				<i>Explication des variations</i>
	<i>Montant réparti</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives, dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6) ÷ (1)</i>	
								au budget ne devrait pas être pourvu au cours de l'exercice considéré.
Total partiel	19 929,0	12 055,2	7 873,8	8 162,3	20 217,5	-288,5	-1,4	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	39,4	23,2	16,2	16,8	40,0	-0,6	-1,4	
Observateurs électoraux civils	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Consultants	15,0	0,0	15,0	15,0	15,0	0,0	0,0	
Voyages	690,0	407,4	282,6	81,2	488,6	201,4	29,2	Le solde inutilisé s'explique par le report de certains voyages du fait de l'empêchement des parties concernées. Des économies ont par ailleurs été réalisées du fait de l'obtention de billets à un tarif moins élevé que prévu.
Installations et infrastructures	3 918,6	1 770,7	2 147,9	1 398,0	3 168,7	749,9	19,1	Le solde inutilisé s'explique par l'annulation de l'achat de matériels prévus au budget, ces matériels ayant été obtenus auprès de missions dont le mandat se termine.
Transports terrestres	3 897,8	2 034,2	1 863,6	975,1	3 009,3	888,5	22,8	Le solde inutilisé s'explique par l'annulation de l'achat de remorques lourdes, qui seront obtenues auprès d'une mission dont le mandat est terminé.
Transports aériens	16 487,6	11 193,6	5 294,0	7 308,3	18 501,9	-2 014,3	-12,2	Les dépenses supplémentaires s'expliquent par le fait que l'affrètement d'avions et d'hélicoptères dépasse le

	<i>1^{er} juillet 2010-31 janvier 2011</i>			<i>1^{er} février-30 juin 2011 : prévisions</i>				<i>Explication des variations</i>
	<i>Montant réparti</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives, dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>	
					<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)÷(1)</i>	
<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)÷(1)</i>		
Transports maritimes ou fluviaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	montant que l'Assemblée générale avait autorisé. Les marchés relatifs à ces affrètements sont inchangés par rapport à l'exercice précédent.
Transmissions	1 374,4	850,4	524,0	509,0	1 359,4	15,0	1,1	
Informatique	1 055,9	677,7	378,2	273,0	950,7	105,2	10,0	Les opérations d'approvisionnement et les projets prévus ont été reportés afin de dégager des fonds pour financer les marchés relatifs aux opérations aériennes.
Services médicaux	134,5	76,8	57,7	53,2	130,0	4,5	3,4	
Matériel spécial	88,7	0,0	88,7	45,0	45,0	43,7	49,3	On n'achètera que la moitié des matériels de remplacement prévus, les patrouilles nocturnes ayant été interrompues pendant près de six mois; de plus, la durée d'utilisation des matériels âgés a été prolongée, de sorte que l'on a pu en reporter le remplacement à l'exercice suivant.
Fournitures, services et matériel divers	2 682,9	1 634,7	1 048,2	685,6	2 320,3	362,7	13,5	Les opérations d'approvisionnement et les projets prévus ont été reportés afin de dégager des fonds pour financer les marchés relatifs aux opérations aériennes.

	<i>1^{er} juillet 2010-31 janvier 2011</i>			<i>1^{er} février-30 juin 2011 : prévisions</i>				<i>Explication des variations</i>
	<i>Montant réparti</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Variation</i>	
					<i>effectives, dépenses prévues</i>	<i>prévu au 30 juin 2011</i>		
<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6) ÷ (1)</i>		
Projets à effet rapide	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total partiel	30 384,8	18 668,7	11 716,1	11 360,1	30 028,8	356,0	1,2	
Total, montants bruts	57 130,5	34 980,1	22 150,4	22 149,5	57 129,6	0,9	0,0	
Recettes provenant des contributions du personnel	2 408,1	1 488,5	919,6	920,0	2 408,5	-0,4	0,0	
Total, montants nets	54 722,4	33 491,6	21 230,8	21 229,5	54 721,1	1,3	0,0	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 908,0	122,0	2 786,0	2 786,0	2 908,0	0,0	0,0	
Total	60 038,5	35 102,1	24 936,4	24 935,5	60 037,6	0,9	0,0	

Annexe II

**Récapitulatif par composante des modifications
proposées au tableau d'effectifs pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe ou catégorie</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration			
Bureau de liaison de Tindouf	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant (gestion des installations) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Création d'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) par transformation d'un poste d'assistant (gestion des installations)
Total partiel	-		
Composante 4 : appui			
Bureau du Chef de l'appui à la Mission	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	AN	Reclassement du poste d'assistant du protocole en poste de fonctionnaire du protocole
	+1	GN	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par transformation d'un poste d'assistant administratif
	+1	GN	Reclassement du poste d'assistant du protocole en poste de fonctionnaire du protocole
Section de la gestion du matériel	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant au matériel et à la gestion des stocks en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par transformation d'un poste d'assistant au matériel et à la gestion des stocks
Section des achats	+1	P-3	Reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé des achats de la classe P-2 à la classe P-3
	-1	P-2	Reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé des achats de la classe P-2 à la classe P-3
	-1	SM	Transformation d'un poste de fonctionnaire chargé des achats en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	AN	Création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national (fonctionnaire chargé des achats) par transformation d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par transformation d'un poste de fonctionnaire des achats

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe ou catégorie</i>	<i>Description</i>
	-1	GN	Reclassement d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national
Centre commun d'opérations logistiques	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant à la gestion des carburants en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par transformation d'un poste d'assistant à la gestion des carburants
Section des communications et des services informatiques	-1	P-4	Reclassement du poste de chef de la Section des communications et de l'informatique (P-4) en poste d'agent du Service mobile de la classe FS-7
	+1	SM	Reclassement en poste d'agent du Service mobile de la classe FS-7 du poste de chef de la Section des communications et de l'informatique (P-4)
Section des transports	-1	SM	Transformation d'un poste de chauffeur en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par transformation d'un poste de chauffeur
Total partiel	-		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	-		
Personnel recruté sur le plan national	-		
Volontaires des Nations Unies	-		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-		
Emplois de temporaire recruté sur le plan international	-		
Emplois de temporaire recruté sur le plan national	-		

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile.

Annexe III

Action contre les mines

Le Secrétariat a communiqué au Comité consultatif, à sa demande, les renseignements ci-dessous concernant l'action contre les mines menée par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (voir le paragraphe 32 du présent rapport).

Historique

- L'action contre les mines a été lancée en 2005 avec l'aide d'un observateur militaire à Laayoune et d'une organisation non gouvernementale internationale en vue d'éduquer la population des camps de réfugiés au risque des mines, grâce à un financement bilatéral.
- En 2007, le Service de la lutte antimines a effectué une mission d'évaluation pour appuyer l'action de la MINURSO contre les mines au Sahara occidental.
- En février 2008 a été créé au sein de la MINURSO le centre de coordination de la lutte antimines.
- En novembre 2009, un conseiller technique hors classe a été recruté pour administrer le programme d'action contre les mines de la MINURSO.
- En mars 2010, un administrateur de programme a été recruté pour administrer le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines (SGILAM).
- En octobre 2010, l'Agence suédoise pour la protection civile a approuvé une demande relative au détachement à titre gracieux et jusqu'en mars 2011 d'un responsable du SGILAM. Il s'agissait d'établir une unité administrative qui serait uniquement chargée de la lutte antimines.
- En octobre 2010 également, un responsable des opérations et de l'assurance qualité a été recruté au centre de coordination de la lutte antimines alors que les effectifs actuels se mettaient en place.

Opérations de dépollution

Au cours de l'exercice 2006/07, l'organisation non gouvernementale internationale Landmine Action, basée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a effectué une évaluation générale de l'action contre les mines à l'est du mur de sable, dont les résultats ont été publiés en novembre 2009. Cette évaluation fait apparaître que les zones dangereuses à l'est du mur de sable renferment 37 champs de mines, 158 sites ou ont été lancées des armes à sous-munitions – on en a depuis cerné 58 autres – et 433 points pollués par des engins non explosés.

Depuis juillet 2008, Landmine Action axe ses travaux sur la dépollution des 158 champs de bataille connus où se trouvent des armes à sous-munitions non explosées. Après l'évaluation menée en 2006/07, 58 autres de ces sites ont été cernés et 28 d'entre eux ont été dépollués. La productivité a progressé de pair avec l'exploitation de techniques de pointe et l'intensification du programme d'assurance

qualité. C'est ce qui explique que, selon des projections circonstanciées, toutes les zones de combat polluées par des armes à sous-munitions à l'est du mur auront été sécurisées d'ici au 30 juin 2011.

Si des zones contaminées par des armes à sous-munitions ont été nettoyées, les champs de mines continuent de poser un risque. Le centre de coordination de la lutte antimines envisage d'accorder la priorité absolue à la dépollution de ces champs au cours de l'exercice 2011/12.

Les moyens et méthodes retenus pour dépolluer les champs de mines ne sont pas les mêmes que ceux employés pour nettoyer les champs de bataille des armes à sous-munitions, ne serait-ce que parce que ces armes demeurent en général en surface, alors que les mines sont enfouies. Le centre de coordination de la lutte antimines a établi que le meilleur moyen de procéder est de conjuguer des techniques de déminage mécanique et de déminage manuel à l'aide d'un petit nombre de démineurs. L'acquisition de moyens mécaniques suppose des dépenses opérationnelles supplémentaires se chiffrant à quelque 800 000 dollars.

Sites pollués par des armes à sous-munitions

État d'avancement des opérations de dépollution

<i>Année</i>	<i>État d'avancement des opérations de dépollution</i>
2007-2009	158 sites découverts lors de l'évaluation préliminaire et 58 autres ultérieurement
2008/09	Dépollution de 15 sites
2010	Dépollution de 71 sites
2010	Dépollution de 28 des 58 sites découverts ultérieurement à l'évaluation
2011	Dépollution de 14 sites et nettoyage en cours de 3 autres
30 juin 2011 au plus tard	Dépollution de 88 sites en tout (dont les 3 sites en cours de nettoyage)

Au 23 février 2011, 128 sites avaient été dépollués.

Champs de mines

<i>Date</i>	<i>Opérations</i>
Au 23 février 2011	37 champs de mines recensés
23 février-30 juin 2011	Aucune opération de dépollution prévue
1 ^{er} juillet 2011-30 juin 2012	Dépollution prévue de 750 000 m ²

Neutralisation et destruction des explosifs

Recensement	433 points
Neutralisation	231 points

Éducation au risque des mines

Les ressources demandées au titre de l'éducation au risque des mines pour l'exercice budgétaire 2011/12 se chiffrent à 189 000 dollars et serviront à donner suite à la recommandation que le Comité consultatif a formulée au paragraphe 33 de son rapport (A/64/660/Add.2). Ces fonds sont destinés expressément à des organisations non gouvernementales locales qui, sous la direction d'une organisation non gouvernementale internationale, dispenseront des cours d'éducation au risque des mines aussi bien à l'est qu'à l'ouest du mur de sable.

Objectifs

- Améliorer les pratiques d'évitement du risque de sorte à amener les populations nomades à modifier leur comportement, à se préoccuper davantage de leur sécurité physique et à intensifier l'action visant à améliorer leur qualité de vie
 - Initiation d'au moins 20 000 nomades (hommes, femmes et enfants) au risque des mines d'ici au 30 juin 2012, de sorte à réduire le nombre d'accidents dus à des mines et à des engins non explosés
-